



Rabat, le 12-11-2020

Réf. ANRE/DR/SCH/02/20

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES
(03) CADRES ET (03) TECHNICIENS SUPERIEURS**

Le Président de L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité

- **Vu** le Dahir n°1.16.60 du 17 chaabane 1437 (24 mai 2016) portant promulgation de la loi n°48.15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'autorité nationale de régulation de l'électricité ;
- **Vu** le dahir n°1.58.008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- **Vu** le dahir n°1.77.216 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) créant un régime collectif d'allocation de retraite, tel qu'il a été modifié et complété ;
- **Vu** la loi n°012.71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'état, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles telle qu'elle a été modifiée ;
- **Vu** le décret n°2-92-231 du 07 kaada 1413 (29 avril 1993) dispensant les fonctionnaires de la condition d'âge requise statutairement pour leur recrutement dans un nouveau cadre de l'état ;
- **Vu** le statut du personnel de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité tel qu'il a été approuvé par le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration ;
- **Vu** la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 06 hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- **Vu** la loi cadre pour le recrutement au titre de l'année 2020, approuvée par le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration ;
- **Vu** l'autorisation de Monsieur le Chef de Gouvernement N°1108 en date du 17 juillet 2020 portant sur l'utilisation des postes budgétaires au titre de l'année 2020.

d





Décide

Article 1 :

L'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE) organise un concours pour le recrutement de **trois (03) cadres et trois (03) techniciens supérieurs** dans les spécialités suivantes :

-Cadres :

- Un (01) cadre en Audit et contrôle de gestion ;
- Un (01) cadre en Business Intelligence et datamining ;
- Un (01) cadre juriste junior.

- Techniciens supérieurs :

- Trois (03) techniciens supérieurs en gestion des entreprises.

Article 2 : Les conditions de participation

Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Âgé de 18 ans au moins, et de 45 ans au plus, à la date de publication de la présente décision pour les cadres ;
- Âgé de 18 ans au moins, et de 40 ans au plus, à la date de publication de la présente décision pour les techniciens supérieurs ;
- Être titulaire, suivant le cas, d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou Master dans l'une des spécialités susmentionnées pour les cadres et d'un diplôme de Technicien spécialisé pour les Techniciens supérieurs (Bac+2) ;
- L'expérience est fixée dans les fiches de poste (voir Fiche).

Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont éligibles.

Article 3 : Le déroulement du concours

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions de participation prévues dans les articles 1 et 2.





Les candidats retenus à l'issue de cette première phase participeront au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur la discipline demandée et/ou sujet d'actualité.	3h	2
Epreuve orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.	30 min	3

- Les épreuves seront notées sur une base de 5 ;
- Les épreuves écrites et orales auront lieu à Rabat ;
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve écrite, ainsi que le lieu et la date des épreuves, sur le portail : www.emploi-public.ma, et dans les locaux de l'ANRE sis à Espace les patios, Bât 2, 5^{ème} étage, Av. Annakhil angle Mehdi Ben Barka, Hay Ryad Rabat.

L'entretien avec le jury vise l'évaluation des éléments suivants :

- Connaissances se rapportant à la discipline demandée ;
- Connaissances générales ;
- Comportement et communication ;
- Maîtrise des langues.

La liste des candidats définitivement admis sera arrêtée par ordre alphabétique et la liste d'attente sera arrêtée par ordre de mérite.

Article 4 : Le dossier de candidature

Le dossier de candidature (scanné et envoyé obligatoirement par voie électronique au recrutement-cadres-anre@hr-transformation-ma.com pour les cadres et recrutement-tech-anre@hr-transformation-ma.com pour les techniciens supérieurs) est constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature dûment renseigné ;
- Un curriculum vitae détaillé avec une photo récente ;
- Une copie légalisée du diplôme demandé ;
- Une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé, le cas échéant ;
- Toute attestation de travail justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la CNIE.



**Important :**

- Les dossiers de candidature doivent **être envoyés** à l'adresse électronique suivante : recrutement-cadres-anre@hr-transformation-ma.com pour les cadres et recrutement-tech-anre@hr-transformation-ma.com , (**mentionnez en objet l'intitulé du poste pourvu**), au plus tard le **03 DEC. 2020** à 17h00 (Inclus).
- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrés sur le formulaire de candidature, toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou fausse déclaration entrainera son élimination automatique.
- Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les épreuves écrites et orales, les planning, ainsi que les listes des candidats(es) admis (es) définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur www.emploi-public.ma, et seront affichées au sein des locaux de l'ANRE, sis à Espace les patios, Bât 2, 5ème étage Av. Annakhil angle Mehdi Ben Barka, Hay Ryad, Rabat.

Sera rejeté tout dossier :

- Non enregistré via les adresses électroniques dédiées à cette opération de recrutement ou non parvenu dans les délais via lesdites adresses électroniques.



Le Président de l'Autorité Nationale
de Régulation de l'Electricité

Signé : Abdellatif BARDACH

